



Procès-Verbal
de la réunion du
Conseil Municipal
du
10 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 04 février 2026.

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, FABLET Jérôme, MARY Thierry, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, MAUGAN Daniel, Guillochon Denis, SABLE Virginie, OBLIN Lionel, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, EVRAERT Alexis, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
M. GUYOT donnant pouvoir à T. GUYOT
S. PROUST donnant pouvoir à C. LE ROCH
L. LE GUEN donnant pouvoir à C. OLIVIER

ABSENTS: A. MOISAN, F. BLANCHARD, C. MARQUENIE, E. LE BRETON

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 3
Votants : 19

M. A. EVRAERT a été élu secrétaire de séance

1- CONSTITUTION DU JURY CRIMINEL 2027

Par courrier du 17 janvier, M. le Préfet a rappelé qu'il appartenait aux communes de procéder au tirage au sort des personnes appelées à composer la liste préparatoire destinée à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2026. En conséquence, il est nécessaire de tirer au sort 6 noms de personnes inscrites sur la liste électorale étant entendu que seules les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2027 pourront être retenues (nées avant le 1^{er}/01/2004).

Ont donc été tirés au sort :

- **CAVAILLES Adrien**
- **LAURET Séverine**
- **OLIVIER Benoit**
- **URBAIN Tom**
- **FROUIN Jean-Christophe**
- **LE BOURSICAUD Jean-Paul**

2- APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Madame le maire rappelle qu'en décembre 2022, la commune a décidé, conformément à ses obligations, de réaliser un nouveau schéma directeur d'assainissement des eaux usées. L'étude conduite par le cabinet SBEA est désormais achevée. Cette étude permet d'avoir une vision globale de l'état du système d'assainissement collectif tant au niveau des réseaux que de la station et d'élaborer

un programme pluriannuel d'investissement. Le montant prévisionnel des travaux pour les dix années à venir avoisine les 2,49 millions d'euros HT. Ils sont répartis de la manière suivante :

- Réduction des eaux claires parasites (secteurs de Ker Joseph, la Suais, le Pont Salmon, Ker Eugène) : 575 000 €
- Amélioration du fonctionnement du réseau (Ker Joseph, la Madeleine, rue Vautelin Mariani, des tilleuls ...) : 960 000 €
- Station d'épuration : 955 000 € HT.

L'impact de ces travaux sur la facturation des usagers dépendra de nombreux facteurs et il apparaît aujourd'hui difficile de le mesurer avec précision. Il dépendra notamment du niveau d'aides publiques, du résultat des marchés publics, de la nécessité ou non de recourir à l'emprunt puisque la commune a déjà dégagé des excédents permettant d'autofinancer les premières tranches.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver le schéma directeur d'assainissement des eaux usées**
- **D'autoriser Mme le maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

3- AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SAUR POUR LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le maire explique que la commune a confié la gestion de son service public assainissement collectif au délégataire SAUR le 21/12/21. Deux éléments ont modifié sensiblement la nature du contrat :

- Initialement le délégataire devait prévoir l'hygiénisation des boues COVID par un traitement spécifique à la chaux. Depuis l'arrêté du 14/02/2023 cette disposition a été abrogée.
- Le contrat d'origine prévoyait le traitement des effluents de la commune du Val d'Oust (la Chapelle Caro) mais Ploërmel Communauté a pris la décision de ne pas effectuer ce transfert.

Ces deux éléments génèrent des dépenses et des recettes minorées pour la SAUR qui, pour l'essentiel, se compensent (de l'ordre de 20 000 €/an). Le conseil est invité à intégrer ces nouvelles dispositions par avenant et à autoriser Mme le Maire à le signer.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'autoriser Mme le maire à signer l'avenant correspondant avec la SAUR délégataire du service public d'assainissement collectif**

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions aux associations. En conséquence Mme Olivier fait part de la situation des associations tant d'un point de vue effectif que financier et fait part de leurs souhaits.

Vu l'avis de la commission finances,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité
 (N'ont pas pris part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau :
 M. Maugan pour la pêche et le don du sang, M. Guillochon pour la pétanque et le football,
 M. Monnier pour Foulées VTT, M. Evraert pour PLUM'FM)

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'allouer les subventions aux associations conformément aux tableaux ci-dessous :**

Nom de l'Association	Subventions 2026
Sérentaise Basket	1 250,00 €
Sérentaises foulées VTT	1 700,00 €
Sérentaise Football	3 000,00 €
Judo club de Sérent	1 500,00 €
Rugby Club	4 000,00 €
Gym Tonic	300,00 €
AS pétanque	400,00 €
Badminton club	300,00 €
L'as des aces	150,00 €
A l'Oust de la cible	100,00 €
Amicale Laïque	750,00 €
A.P.E.L.	750,00 €
Club "les tilleuls"	350,00 €
Amicale du Personnel	1 300,00 €
Passeurs images et de sons	2 500,00 €
Les égos cintrés	600,00 €
La Cariqhelle	1000,00 €
Chasse St Hubert	1 000,00 €
Sérent Chantez	200,00 €
Amicale des pêcheurs	500,00 €
Pirouet'Jazz	750,00 +185 € : 935 €
Gymnas'kids	600,00 €
Plum'FM	500,00 + 500,00 : 1000 €
La Dame Blanche	400,00 €
Alma Vitae	200,00 €
AFN	300,00 €

Associations non Sérentaise	Subventions 2026
Les chiens guides d'aveugles	100,00 €
Association donneurs de sang (Malestroit)	100,00€
Téléthon	100,00 €
Les restaurants du cœur	100,00 €
Banque alimentaire du Morbihan	100,00 €
ADAPEI (papillons blancs)	100,00 €
Société cycliste Malestroit	100,00 €
Echange Partage et deuil	100,00 €
Eveil à la musique	100,00 €
Amis musée résistance Bretagne	100,00 €

5- PROGRAMME VOIRIE 2026

Monsieur Beunel, responsable de la commission voirie, propose, dans le cadre des travaux annuels d'entretien, d'engager des travaux sur 5 tronçons représentant un linéaire de 1780 m. L'essentiel des travaux se situe à Trégaro, de la ville es Métayer à la route de Lescouët, entre la vieille ville et le coudrai et sur la voie romaine (Pinieux vers Bovrel). Le coût estimatif de l'opération est de 96250 € HT.

Vu l'avis de la commission voirie
 Sur proposition de Madame le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Après vote à l'unanimité
 Le Conseil Municipal **décide** :

- **De valider le programme d'entretien de voirie 2026**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

6- ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES

Monsieur David indique, qu'après visite sur site, il apparait opportun de faire l'acquisition de deux parcelles boisées cadastrées XE0037 et XE0038, propriété de la famille Babin, d'une surface globale de 22030 ca. En effet ces parcelles sont mitoyennes à un bois communal. Le tout constituerait un ensemble cohérent de près de 4 ha. Il est proposé un prix d'acquisition de 5000 € l'hectare.

Sur proposition de Madame le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Après vote à l'unanimité
 Le Conseil Municipal **décide** :

- **De faire l'acquisition des parcelles XE0037 et XE0038**
- **De fixer le prix d'acquisition à 5000 € l'hectare**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

7- REGULARISATION FONCIERE A LA GREE BOURY

A la demande de Mme Henry Virly et afin de mettre en cohérence le cadastre et les limites effectives d'une propriété (entre la ZB 00145 et la ZB 0032), il est proposé d'effectuer une régularisation foncière à la Grée Boury. Le conseil municipal est invité à prendre une décision de

principe étant entendu, qu'à minima, il conviendra de consulter les services des domaines pour en fixer le prix.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De donner un avis favorable de principe à la cession d'une portion de terrain (ZB 0032) à la Grée Boury en vue de la mise en cohérence du cadastre avec les limites foncières effectives.**

8- AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC PLUM FM ET LES PASSEURS DE SONS ET D'IMAGES ET RENOUELEMENT

Mme le Maire rappelle qu'en 2009, la commune a signé une convention de partenariat avec PLM FM fixant les conditions d'un partenariat. Ce partenariat repose sur le principe général d'une mise à disposition gracieuse de locaux communaux (dans l'ancienne école publique). En contrepartie PLUM FM participe à l'activité culturelle de la commune. Sur le même principe, en 2014, une convention a été signée avec les passeurs d'images de sons et d'images qui occupent des locaux dans le « pôle animations ». Afin de tenir compte de l'évolution du contexte il est proposé de modifier par avenants ces deux conventions sans en modifier l'esprit d'origine.

Pour la convention avec PLUM FM l'avenant portera pour l'essentiel sur la disparition de la référence à l'OMCA qui devrait être prochainement dissout.

Pour la convention avec les Passeurs de sons et d'images plusieurs éléments nécessitent des ajustements en particulier :

- L'association occupe désormais les combles
- La commune prend en charge les consommations d'électricité et d'eau (ce qui se produisait dans les faits)
- Il est instauré une réunion annuelle de bilan et d'échanges avec la commune.
- Le délai de résiliation de la présente convention est porté à 6 mois.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'autoriser Mme le Maire à signer les avenants aux conventions avec Plum'FM et les Passeurs de sons et d'images portant sur la mise à disposition de locaux communaux.**
- **De renouveler lesdites conventions à la date de signature des avenants précités.**

9- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Mme Olivier indique qu'afin de disposer d'une plus grande souplesse de gestion, en particulier pour tous ce qui relève de l'évènementiel (animations communales, activités du petit théâtre, ...) il est proposé de créer une régie d'avances. En principe Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge. Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. Dans ce cadre il s'agit de pouvoir faire des dépenses. Les montant précis de dépenses et la nature de celles-ci sont fixés par arrêtés.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De la création d'une régie d'avances dont l'objet et les dispositions pratiques seront définis par arrêté.**

10- NOMINATION DE TROIS MEMBRES A L'OMCA

Mme le maire explique que l'office municipal de la culture et de l'animation de Sérent (OMCA), créé en 2017, est une structure qui devait participer à la dynamique du territoire et faciliter la mise en œuvre des animations. Son fonctionnement s'est heurté à un certain nombre de problèmes qui a paralysé son action. L'OMCA apparaît aujourd'hui inadapté et sa dissolution est envisagée. Pour que cette dernière soit effective il faut dans un premier temps reconstituer le conseil d'administration et nommer trois conseillers municipaux pour y siéger en lieu et place des trois anciens élus qui n'ont plus aujourd'hui de mandat. Mesdames Olivier, Le Guen et Guillot proposent leur candidature

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De nommer Mmes Céline Olivier, Laetitia Le Guen et Marie-Emmanuelle Guillot membres de l'Office municipal de la culture et de l'animation de Sérent**

11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme le Maire fait part des dernières évolutions des effectifs au sein des services techniques. Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements correspondants

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De modifier comme suit le tableau des emplois :**
 - **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**
 - **Suppression d'un poste d'adjoint technique**
 - **Création d'un poste d'agent de maîtrise principal.**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

12- MUTUELLE SANTE

Mme le Maire propose de renouveler la participation de la commune à la consultation effectuée par Oust à Brocéliande Communauté pour le choix d'une mutuelle santé. Il est à noter que ces contrats concernant également les contractuels. L'adhésion à la mutuelle demeure facultative pour l'agent.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide** :

- De renouveler la participation de la commune à la consultation effectuée par Oust à Brocéliande Communauté pour le choix d'une mutuelle santé ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.

13-QUESTIONS DIVERSES

a) Travaux

Les locaux médicaux destinés aux médecins progressent de façon satisfaisante. Un premier médecin devrait s'installer courant mars et le second en avril.

La cellule pour l'ostéopathe situé dans le pôle femmes parents enfants devrait être livrée en mai prochain.

Le cabinet pour le dentiste devrait être fonctionnel pour la fin mars mais les travaux sont perturbés par les conditions météorologiques. Le maximum est entrepris pour tenir les délais. Le chantier relatif à la réalisation de la Zone des Fréchais est également très impacté par les pluies abondantes.

b) Elections

Les conseillers municipaux sont invités à prendre leurs dispositions pour se rendre disponible lors des élections municipales du 15/03 et assurer leur permanence dans les bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,